



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025 / 2026

COMMISSION TECHNIQUE

FEMININES – U11F

DETECTION DES JEUNES U11F (Joueuses nées en 2015)
« RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL N° 2 »

LIEU : AMIENS

STADE MOULONGUET – 122 RUE LOUIS THUILLIER - AMIENS

Surface de jeu : **SYNTHETIQUE**

MERCREDI 29 OCTOBRE 2025 de 10H à 12H

HORAIRE RDV : 9H45

LISTE DES JOEUSES U11F CONVOQUEES

Nom	Prénom	Club(nom)
ABAR	SWANE	A. ANCIENS ELEVES BRAY S/SOMME
O	BERTILLE	A. LONGPRE LONG CONDE
HABBASSI FASHI	SAFAE	A.C. AMIENS
JOSEPH	DONADE MAEVA	A.S. 2 A
CARON	ROSE	A.S. 2 A
VANPUYWELDE	AMBRE	A.S. DU PAYS NESLOIS
POTIER	APPOLINE	A.S. DU PAYS NESLOIS
DELACHAUSSEE	ELEONORE	A.S. DU PAYS NESLOIS
BOQUET	EMY	A.S. INTERCOMMUNALE BOUTTENCOURT
DUFOUR	LYNAELLE	A.S. QUERRIEU
CUVILLIER	LISON	A.S. TALMAS PICARDIE FIENVILLERS
DUFRENOY	AIMIE	A.S. TALMAS PICARDIE FIENVILLERS
PETIT	ELISE	A.S. TALMAS PICARDIE FIENVILLERS
DELLACHERIE	SOPHIA	AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES
GILLES	NOEMIE	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
LEKEHAL	ASSIA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
LEFEVRE	LYLA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
MINKOUE DARDINIER	FELINA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
DELARUE	ILYANA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
BRASSEUR LEROY	ROMANE	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
BERRISSOUL	NOHA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
MASSALON	CLARA	ASSOCIATION SPORTIVE RUE
DESSEAUX	ELEANA	AVENIR DE L'ETOILE
BOULBALI	CAMELIA	E.S. CHEMINOTS LONGUEAU
ROYER	EMILY	E.S. CHEMINOTS LONGUEAU
AUBERT	LIVIA	E.S. CHEMINOTS LONGUEAU
HUGUET	JUSTINE	ENT.S. HARONDEL

VANNEUVILLE	MALIA	ENT.S. HARONDEL
GUIZELIN MORELLE	LANA	ENT.S. SAINS ST-FUSCIEN
LEMAIRE	LYNA	ESP.S. PIGEONNIER AMIENS
LEFEBVRE	LAURA	ET. S. DES DEUX VALLEES
BOGNER	SHAINA	ET.S. CHEPY
VERVELLE	MANON	F.C. CENTULOIS 1924
OFFRY	ELISE	F.C. CENTULOIS 1924
LE GUIFF	RACHEL	F.C. CENTULOIS 1924
BOULONGNE	YELINA	F.C. ESTREES MONS
ROGER	ELINA	F.C. GROUCHES LUCHUEL
LEDOUX	JAYA	F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS
BENAMMAR	ASSIA	F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS
HENNOUNI	ELYANA	F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS
BRACKE	MANON	F.C. ST VALERY BAIE DE SOMME SUD
MONVILLE	THYA	FOOTBALL CLUB BEAUVAL
GERVAIS	MAELEEN	HARBONNIERES SPORTING CLUB
DUCROCQ	LEANA	HEUDICOURT A. S.
CAPDECOMME	HINNA	O. AMIENS
RABHI	ASSIA	O. AMIENS
PALISSE	JADE	O. DE MONCHY-LAGACHE
DELAUNAY	MERYNE	O. DE MONCHY-LAGACHE
BROCHER	ROMANE	O. LE HAMEL
AYROLE	JEANNE	O. LE HAMEL
RAINE	ELYNE	S.C. ABBEVILLE COTE PICARDE
BOSSEAUX	CALYSSIE	S.C. ABBEVILLE COTE PICARDE
LEVITRE BENOIS	CHLOE	S.C. FLIXECOURT
DUPONT	LIZA	U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE
RIQUART CAELS	LILA	U.S. BETHENCOURT S/MER
GLATZ	LOLA	U.S. FLESSELLES
HOUMADI	INES	U.S. HAM
DE FREITAS	MATILDE	U.S. HANGEST EN SANTERRE
MATHUREL	ALICE	U.S. QUEND
KUPTGEN DUPAL	CLARISSE	U.S. QUEND
LEQUETTE	LUCY	U.S. QUEND
MATHUREL	LUCY	U.S. QUEND
BAILLET	JUSTINE	U.S. ROSIERES
HINAUT	ROSE	U.S. VRON
SAVARY	JEANNE	U.S. VRON
VASSEUR	LENAELLE	U.S.DAOURS VECQUEMONT BUSS.AUBI
DUFOUR	LYNAELLE	U.S.DAOURS VECQUEMONT BUSS.AUBI
POCHET	CASSIDY	USOAAS
BONNIERE	CELIA	USOAAS
BOUQUIN	MAELYS	USOAAS
ENCADREMENT	DANTIN ANGELIQUE – TERNISIEN JULIE – CARON BAPTISTE – GRESSIER CELIA + MEMBRES CT ET EDUCATEURS, EDUCATRICES DE CLUB.	

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

80) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	